

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 13 juillet 2007  
(convocation du 2 juillet 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques,  
Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel,  
Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise,  
M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,  
M. CHAUSSET Gérard, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,  
Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice,  
Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel,  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique,  
Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE, M. FERILLOT Michel,  
M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre,  
M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,  
M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-  
DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita,  
M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues,  
M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime,  
M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain,  
M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël,  
M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier,  
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)	M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 13 h 30)
M. BOBET Patrick à Mme. PARCELIER Muriel (à cpter de 13 h 30)	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain (à compter de 11 h 00 )
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	M. JUPPE Alain à Mme. WALRYCK Anne (à cpter de 13 h 30)
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. CANOVAS Bruno à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. LOTHAIER Pierre à M. SIMON Patrick
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis	M. MARTIN Hugues à M.DUCHENE Michel (à compter de 10 h 30)
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max (à cpter de 13 h 30)	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée (à cpter de 13 h 30)	M. PUJOL Patrick à M.POIGNONEC (de 11 h 20 à 13 h 30)
Mme DARCHE Michelle à Mme PUJO Colette	Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. VIGNE Elisabeth (à cpter de 13 h 30)
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean (à cpter de 13 h 30)	M. VALADE Jacques à M. JUPPE Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BRUGES - ZAC "du TASTA" - Vente d'un terrain d'une superficie approximative de 6413 m<sup>2</sup> représentant l'îlot A4-2 et développant une SHON de 3 200 m<sup>2</sup> à la Société d'Economie Mixte de Construction de Bruges dite "SEMIB" -  
DECISIONS - AUTORISATION**

Monsieur LABISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SEMIB a confirmé son intention d'acquérir un terrain situé le long du prolongement de la rue des Ecoles, dans la ZAC « du Tasta » à BRUGES.

Celui-ci, d'une superficie approximative de 6 413m<sup>2</sup> et correspondant à l'îlot A4-2 développe une SHON approximative de 3 200m<sup>2</sup>; il est à détacher pour partie des parcelles cadastrées AS 278 et 371 et correspond également à la parcelle AS 366.

Le Comité de Coordination des Opérations d'Aménagement du 18 mai 2006 a donné son accord quant à la réalisation par la SEMIB de logements conventionnés PLUS sur l'îlot A4-2, soit 35 logements environ.

Afin de concrétiser son engagement, Monsieur Michel GEFFRAY, Directeur Général de la SEMIB, a signé le 18 octobre 2006 une Promesse Unilatérale d'Achat.

Conformément à la loi du 08 février 1995, les Services Fiscaux ont été consultés sur cette vente (communiqué n°2006-075V2288 du 26 juillet 2006) et leur estimation a été fixée à 200€ HT le m<sup>2</sup> SHON pour ce terrain communautaire.

La Communauté Urbaine a affirmé sa volonté de soutenir la mixité sociale et la production de logements sociaux en particulier en votant son Plan d'urgence pour le logement social en mars 2005 et en intensifiant ses aides dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

Afin de répondre aux objectifs fixés, la Communauté Urbaine se propose de céder le foncier destiné aux logements conventionnés à un prix maîtrisé inférieur au prix estimé par les Services Fiscaux soit 200€ HT le m<sup>2</sup> SHON.

En effet, la cession des logements conventionnés se fait à un prix plafonné limitant les capacités d'acquisitions foncières des bailleurs ; bailleurs qui par ailleurs s'engagent sur le plan qualitatif et en matière de normes environnementales (HQE).

La cession est donc proposée au prix de 125 € HT le m<sup>2</sup> SHON pour les logements aidés (PLUS) soit 400 000 €HT pour 3 200 m<sup>2</sup> SHON qui sera majoré de la TVA au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

L'effort de la Communauté à la réalisation des logements conventionnés s'établit ainsi à 240 000 € pour cette opération soit un montant inférieur au plafond fixé par la délibération du 22 septembre 2006.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**DECIDER :**

- de céder à la SEMIB ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération (et dans les conditions prévues dans la Promesse Unilatérale d'Achat), un terrain représentant l'îlot A4-2, d'une superficie approximative de 6 413m<sup>2</sup> et développant une SHON de 3 200m<sup>2</sup> qui est situé dans la ZAC « du Tasta » à BRUGES, qui est à détacher pour partie des parcelles cadastrées AS 278 et 371 et qui correspond également à la parcelle cadastrée AS 366.

- de céder des 3200m<sup>2</sup> SHON au prix de 400 000€ HT plus la TVA au taux en vigueur à la date de la signature de l'acte authentique.

- de percevoir la recette correspondante au budget annexe de la ZAC « du Tasta », en section de fonctionnement, à l'article 7133 « variation des en-cours de production de biens ».

**AUTORISER :**

- Monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Pour expédition conforme,  
Le Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
27 JUILLET 2007

M. VINCENT FELTESSE